



Les étapes à suivre pour l'inscription 2024 / 2025

Etape 1 : premier contact par mail

Lorsque l'étudiant ou sa famille prend contact, la charte du foyer est envoyée ainsi que le règlement intérieur. Ces documents permettent un premier dialogue entre les parents et leur fils. Si l'intérêt de celui-ci se confirme, la famille peut reprendre contact avec la direction pour un rendez-vous.

Etape 2 : entretien avec un (ou plusieurs) des responsables du foyer

L'étudiant, si possible accompagné par ses parents, rencontre le responsable. Ce rendez-vous permet de visiter les lieux et de préciser les attentes de part et d'autre. Il permet aussi de répondre aux questions pratiques, à l'aide du règlement intérieur. À l'issue de cette rencontre, s'il le souhaite, l'étudiant peut demander le dossier d'inscription moyennant une somme de 50 € à l'ordre de « Société de Marie » pour frais administratifs, non remboursables.

Etape 3 : Constitution et envoi du dossier de demande d'inscription

L'envoi du dossier d'inscription **complet** est nécessaire avant toute réponse à une éventuelle admission.

Le dossier comprendra :

1. Le document « contrat d'hébergement », avec photo, revêtu de la mention manuscrite « Lu et approuvé », daté et signé par l'étudiant.
2. Une lettre de motivation rédigée par l'étudiant qui devra être écrite après la visite et le premier entretien, datée et signée par l'étudiant.
3. Une copie de la charte du foyer, revêtue de la mention manuscrite « Lu et approuvé », datée et signée par l'étudiant.
4. Une copie du règlement intérieur, revêtue de la mention manuscrite « Lu et approuvé », datée et signée par l'étudiant.
5. Une copie des papiers d'identité
6. Une copie des bulletins scolaires de l'année en cours (1^{er} et 2^{ème} trimestre ou 1^{er} semestre).
7. Un certificat de bonne santé et de capacité à la vie en commun établi par un médecin.
8. Un chèque de 685 € à titre de dépôt de garantie (pour la première inscription au foyer), à l'ordre de « Société de Marie », encaissé dès que l'inscription est définitive ; remboursé dans les deux mois suivant le départ de l'étudiant sauf en cas de dégradations.
9. UN R.I.B. pour assurer le prélèvement mensuel.
10. L'autorisation de prélèvement SEPA, dûment remplie.
11. Le chèque de 50 € pour frais de dossier (pour la première inscription au foyer), s'il n'a pas déjà été fourni.

Etape 4 : Etude du dossier et réponse du foyer

Le dossier est examiné par l'équipe d'animation selon deux critères : l'intérêt perçu chez l'étudiant pour le projet du foyer (cf. entretien, lettre de motivation) ; la composition prévisible du foyer avec le souci d'un équilibre entre les types d'études, les années, les personnalités, etc. afin de permettre la vie fraternelle.

Suite à cet examen, une réponse est donnée à l'étudiant :

1/ L'acceptation de la candidature avec renvoi du contrat d'hébergement de l'étudiant contresigné par le responsable et encaissement du chèque de dépôt de garantie

2/ L'acceptation de la candidature sur liste d'attente

3/ La non acceptation de la demande.

L'étudiant sur liste d'attente a tout intérêt à signaler régulièrement sa motivation pour rejoindre le foyer.

Un courrier est envoyé aux étudiants inscrits et à leurs parents en juillet pour préciser le lieu et les dates du week-end d'intégration. La présence de l'étudiant au week-end d'intégration est impérative.

Pièces à fournir avant d'emménager au foyer.

12. Une attestation du statut d'étudiant 2024-2025 (ou certificat de scolarité)

13. Une souscription d'une assurance responsabilité locative

Attention :

⇒ **La non-participation au WE d'intégration – sauf autorisation spécifique pour un motif discuté préalablement avec la direction – ou un comportement inadapté lors de ce week-end ou tout au long de l'année scolaire peut conduire la direction à résilier sans préavis le contrat d'hébergement.**

Mis à jour le 4 avril 2024